



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 29 - OCTOBRE 2012

SOMMAIRE

65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées

SG - Direction de la stratégie et des moyens

Arrêté N °2012279-0002 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'exécution du budget opérationnel de programme n ° 0112- DIR5	1
Arrêté N °2012279-0003 - Arrêté relatif à l'intérim des fonctions de sous- préfet d'Argelès- Gazost	4



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2012279-0002

**signé par Préfet
le 05 Octobre 2012**

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées
SG - Direction de la stratégie et des moyens
SDT - Bureau de la stratégie**

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'exécution du budget opérationnel de
programme n ° 0112- DIR5



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

ARRETE N° 2012-

**portant subdélégation de signature pour
l'exécution du budget opérationnel
de programme n° 0112-DIR5**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 79 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son titre VIII ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 janvier 2004 relatif aux préfets coordonnateurs du massif des Alpes, du massif jurassien, du massif des Pyrénées et du massif vosgien ;

Vu le décret du 30 août 2010 portant nomination de Mme Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète en position de service détaché, en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 1^{er} août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du préfet de région du 15 septembre 2012 portant délégation de signature à M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées dans le cadre de l'exécution du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5 ;

Vu la décision préfectorale du 29 août 2003 portant affectation de M. Jean de CROZEFON, à la direction des politiques de l'Etat, en qualité de directeur ;

.../...

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2012 portant nomination de M. Luc MONTOYA, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outremer, en qualité de chef du bureau de la programmation et des affaires économiques ;

Vu le contrat de projet État-Région Midi-Pyrénées 2007-2013 ;

Vu la convention interrégionale « massif des Pyrénées » ;

Vu le budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » relevant du ministère 03 « agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire » ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Dans le cadre de l'exécution du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5, délégation est donnée :

- à Mme Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, à l'effet de signer les engagements juridiques,
- à M. Jean de CROZEFON, directeur de la stratégie et des moyens, à l'effet de constater le service fait et de certifier les pièces nécessaires au règlement des dépenses par le centre de services partagés Chorus PRFPLTF031 et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean de CROZEFON, à M. Luc MONTOYA, chef du bureau de la programmation et des affaires économiques.

ARTICLE 2 - La secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées et le directeur de la stratégie et des moyens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 5 octobre 2012

Henri d'ABZAC



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n °2012279-0003

**signé par Préfet
le 05 Octobre 2012**

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées
SG - Direction de la stratégie et des moyens
SDT - Bureau de la stratégie**

Arrêté relatif à l'intérim des fonctions de sous-
préfet d'Argelès- Gazost

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

ARRETE N° 2012

**relatif à l'intérim des fonctions
de sous-préfet d'Argelès-Gazost**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 mai 2010 portant nomination de M. Johann MOUGENOT, conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet d'Argelès-Gazost ;

Vu le décret du 30 août 2010 portant nomination de Mme Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète en position de service détaché, en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 1^{er} août 2011 portant nomination de M. David RIBEIRO, commandant de l'armée de terre, en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre ;

Vu le décret du 1^{er} août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 25 septembre 2012 portant nomination de M. Johann MOUGENOT, sous-préfet d'Argelès-Gazost, en qualité de sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot ;

.../...

Considérant la vacance temporaire du poste de sous-préfet d'Argelès-Gazost, à compter du lundi 8 octobre 2012 ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 - M. David RIBEIRO, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, est chargé de l'intérim des fonctions de sous-préfet d'Argelès-Gazost, à compter du lundi 8 octobre 2012.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. David RIBEIRO, sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mme Marie-Paule DEMIGUEL, secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées, sera chargée de l'intérim des fonctions de sous-préfet d'Argelès-Gazost.

ARTICLE 3 - Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées et M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 5 octobre 2012

Henri d'ABZAC